



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Sciences des écosystèmes
et des océans

Ecosystems and
Oceans Science

Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS)

Compte rendu 2019/003

Région des Maritimes

Compte rendu de l'examen régional par les pairs de l'évaluation du stock de crevettes de l'est du plateau néo-écossais dans les zones de pêche à la crevette (ZPC) 13 à 15

**Le 7 décembre 2016
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)**

**Président : Thomas Wheaton
Rapporteur : Lottie Bennett**

Pêches et Océans Canada
Institut océanographique de Bedford
CP 1006, 1, promenade Challenger
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 4A2

Avant-propos

Le présent compte rendu a pour but de consigner les principales activités et discussions qui ont eu lieu au cours de la réunion. Il peut contenir des recommandations sur les recherches à effectuer, des incertitudes et les justifications des décisions prises pendant la réunion. Le compte rendu peut aussi faire l'état de données, d'analyses ou d'interprétations passées en revue et rejetées pour des raisons scientifiques, en donnant la raison du rejet. Bien que les interprétations et les opinions contenues dans le présent rapport puissent être inexactes ou propres à induire en erreur, elles sont quand même reproduites aussi fidèlement que possible afin de refléter les échanges tenus au cours de la réunion. Ainsi, aucune partie de ce rapport ne doit être considérée en tant que reflet des conclusions de la réunion, à moins d'une indication précise en ce sens. De plus, un examen ultérieur de la question pourrait entraîner des changements aux conclusions, notamment si des renseignements supplémentaires pertinents, non disponibles au moment de la réunion, sont fournis par la suite. Finalement, dans les rares cas où des opinions divergentes sont exprimées officiellement, celles-ci sont également consignées dans les annexes du compte rendu.

Publié par :

Pêches et Océans Canada
Secrétariat canadien de consultation scientifique
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

[http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/
csas-sccs@dfo-mpo.gc.ca](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/csas-sccs@dfo-mpo.gc.ca)



© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2019
ISSN 2292-4264

La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2019. Compte rendu de l'examen régional par les pairs de l'évaluation du stock de crevettes de l'est du plateau néo-écossais dans les zones de pêche à la crevette (ZPC) 13 à 15; le 7 décembre 2016. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Compte rendu 2019/003.

Also available in English:

DFO. 2019. *Proceedings of the Regional Peer Review of the Stock Assessment of Eastern Scotian Shelf Shrimp in Shrimp Fishing Areas (SFAs) 13-15; December 7, 2016.* DFO Can. Sci. Advis. Sec. Proceed. Ser. 2019/003.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	iv
INTRODUCTION	1
PRÉSENTATIONS ET DISCUSSION	1
ÉVALUATION DU STOCK DE CREVETTES DE L'EST DU PLATEAU NEO-ECOSSAIS DANS LES ZONES DE PECHE A LA CREVETTE (ZPC) 13 A 15	2
Sommaire de la présentation.....	2
Discussion.....	2
RÉFÉRENCES CITÉES.....	6
ANNEXES.....	7
ANNEXE 1. LISTE DES PARTICIPANTS.....	7
ANNEXE 2. CADRE DE RÉFÉRENCE	8
ANNEXE 3. D'ORDRE DU JOUR	10

SOMMAIRE

Une réunion d'examen par les pairs s'est déroulée le 7 décembre 2016 à l'Institut océanographique de Bedford, en Nouvelle-Écosse, dans le but d'effectuer une évaluation du stock de crevettes de l'est du plateau néo-écossais dans les zones de pêche à la crevette (ZPC) 13 à 15. La réunion avait pour objet d'examiner l'information scientifique sur l'état du stock de crevettes de l'est du plateau néo-écossais afin de déterminer un total autorisé des captures (TAC) conforme au plan de gestion. Les participants à cette réunion comprenaient des représentants de Pêches et Océans Canada (MPO), des scientifiques ne faisant pas partie du MPO, des Premières Nations et des organisations autochtones, l'industrie de la pêche et le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick.

Le stock de crevettes de l'est du plateau néo-écossais a fait l'objet d'évaluations annuelles jusqu'en 2012; un calendrier d'évaluations tous les deux ans, avec des mises à jour les années intermédiaires, a été mis en place en 2013. Les deux processus - d'évaluation et de mise à jour - reposent sur une analyse complète des indicateurs du stock de crevettes déterminés à partir des relevés de l'industrie et du MPO, des débarquements commerciaux et des données des contrôles environnementaux. Selon les prévisions des évaluations récentes, le stock de crevettes de l'est du plateau néo-écossais décline depuis 2014, les classes d'âge 2007-2008 approchant de la fin de leur durée de vie prévue. Si l'on se fonde sur l'approche de précaution telle qu'elle est appliquée à la crevette de l'est du plateau néo-écossais, cela place le stock dans la zone de prudence. Le maintien de réductions prudentes du TAC permettra de conserver des taux d'exploitation bas et de protéger une plus grande partie de la classe d'âge de 2013 jusqu'à ce qu'elle puisse recruter dans la biomasse du stock reproducteur.

Le présent document est un compte rendu des discussions et des conclusions de la réunion.

INTRODUCTION

La crevette nordique ou crevette rose, *Pandalus borealis*, est la seule espèce de crevette d'importance commerciale dans la région des Maritimes de Pêches et Océans Canada (MPO). À l'heure actuelle, la pêche au chalut sur le plateau néo-écossais a lieu essentiellement à la fin du printemps et au début de l'été, et dans une moindre mesure en automne, dans les fosses profondes du large et dans une zone côtière située près du haut-fond Bad Neighbour. Les principaux outils de gestion de cette pêche sont des limites sur le nombre de permis et la taille des bateaux, un maillage minimal (40 mm) appliqué aux culs-de-chalut, l'utilisation d'une grille séparatrice Nordmøre et un total autorisé des captures (TAC). La flotte de crevettiers (environ 16 bateaux actifs) est constituée de deux flottilles, celle des bateaux de pêche semi-hauturière, de 65 à 100 pi de longueur hors tout (LHT), qui ont leur port d'attache au Nouveau-Brunswick, dans la région du Golfe, et celle des bateaux de pêche côtière, essentiellement des bateaux de moins de 65 pi de LHT qui ont leur port d'attache dans la région des Maritimes. Une pêche au casier, pratiquée actuellement par huit bateaux actifs, est limitée à la baie Chedabucto. Tous les permis de pêche de la crevette, sauf les permis de pêche au casier, sont régis selon des quotas individuels transférables (QIT). La pêche de la crevette dans l'est du plateau néo-écossais fait l'objet d'un plan de gestion reconductible, qui documente les accords de partage entre les flottilles.

Un avis sur l'état du stock de crevettes de l'est du plateau néo-écossais a été demandé en vue d'établir un total autorisé des captures (TAC) conforme au plan de gestion. La dernière évaluation de l'état de la crevette de l'est du plateau néo-écossais remonte à novembre 2014 (MPO 2015). Un cadre de travail a été achevé en février 2015 (MPO 2016a) et une mise à jour de l'état du stock a eu lieu en décembre 2015 (MPO 2016b). Des évaluations annuelles sont nécessaires en raison des changements rapides survenant dans l'abondance du stock, de la variabilité du recrutement dans la population et la pêche, et des changements de la taille des crevettes exploitables. Le stock se trouve près de la limite sud de l'aire de répartition de l'espèce, là où on pense qu'il est plus susceptible de connaître des déclinés importants et rapides, comme ceux qui ont été observés dans le stock adjacent du golfe du Maine.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants (annexe 1) et demandé à chacun de se présenter, le président de la réunion, Thomas Wheaton, donne une brève introduction. Il s'agit d'une réunion d'examen scientifique par les pairs, c'est-à-dire qu'elle sera consacrée à l'examen de l'information scientifique plutôt qu'aux conséquences de cette information sur la gestion. Chaque personne est invitée à participer pleinement à la discussion et à faire part de ses connaissances pendant le processus, dans le but de parvenir à un produit défendable sur le plan scientifique. Après l'introduction du président, un bref aperçu du processus du Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS) est donné. Les participants examinent le cadre de référence de la réunion (annexe 2), notamment les objectifs suivants :

- Évaluer l'état global du stock de crevettes de l'est du plateau néo-écossais (ZPC 13 à 15) en date de l'automne 2016, y compris l'abondance et le taux d'exploitation du stock;
- Évaluer les conséquences de divers niveaux de prises durant la pêche de 2017 sur l'abondance du stock et le taux d'exploitation;
- Mettre à jour les renseignements descriptifs sur l'espèce ciblée : pêche, relevé, biologie et interactions des écosystèmes;
- Produire un rapport sur les prises accessoires d'espèces non ciblées pendant les voyages d'observation en 2015 et en 2016. Ce rapport doit comprendre l'abondance des espèces accessoires en fonction du taux de capture des crevettes durant la pêche de l'année en

question et tout changement important dans leur présence en comparaison aux années précédentes.

Les participants examinent l'ordre du jour (annexe 3) et ne proposent pas d'ajout. Un document de travail avait été fourni aux participants avant la réunion.

Le présent compte rendu comprend un résumé de la présentation et consigne les discussions et les conclusions de la réunion. Un document de recherche et un avis scientifique découlant de cette réunion seront publiés, lorsqu'ils seront disponibles, sur le calendrier des avis scientifiques du secteur des Sciences de Pêches et Océans Canada (MPO).

PRÉSENTATIONS ET DISCUSSION

ÉVALUATION DU STOCK DE CREVETTES DE L'EST DU PLATEAU NÉO-ÉCOSSAIS DANS LES ZONES DE PÊCHE À LA CREVETTE (ZPC) 13 A 15

Document de travail : Crevette de l'est du plateau néo-écossais, 2016-2017.

Document de travail 2016/20.

Présentateur : Jeremy Broome
Rapporteur : Lottie Bennett

Sommaire de la présentation

Le responsable scientifique présente les sources des données et les méthodes appliquées pour effectuer l'évaluation, ainsi que les indices de l'abondance tirés des relevés conjoints de l'industrie et du MPO, les indices de la pêche commerciale et des prises accessoires et les autres indices écosystémiques intégrés dans l'approche d'évaluation selon un système de feux de circulation. Le stock de crevettes de l'est du plateau néo-écossais décline depuis 2014 car les classes d'âge 2007-2008 approchent de la fin de leur durée de vie prévue. L'approche de précaution utilisée pour le stock de crevettes de l'est du plateau néo-écossais est présentée et les participants notent que les déclinés de la biomasse du stock reproducteur placent le stock dans la zone de prudence. Selon les indices des caractéristiques de l'écosystème, les conditions actuelles sur l'est du plateau néo-écossais ne sont pas favorables à la crevette. L'indicateur moyen total des feux de circulation, qui récapitule un domaine de 24 indicateurs uniques, a diminué en 2016 et demeure dans la zone jaune du fait des baisses des indicateurs représentant l'abondance, la productivité et les caractéristiques de l'écosystème.

Les résultats de l'indice de l'abondance à l'âge 1 (sac ventral) sont présentés; les valeurs de 2015 et 2016 sont les plus basses de la série chronologique sur 15 ans, ce qui permet de déduire un mauvais recrutement des classes d'âge de 2014 et 2015.

Discussion

Les participants étudient la distribution des prises dans le secteur de la pêche côtière. Les prises sont réparties entre les trois zones de pêche à la crevette (ZPC) et la partie des prises capturées par chaque ZPC dans la strate côtière 17 n'a pas été prise en compte pour cette évaluation. Il n'est donc pas possible de déterminer dans quelle ZPC la majorité des prises ont eu lieu.

Les participants relèvent une erreur dans le document de travail : la capture par unité d'effort (CPUE) de la flottille des Maritimes (CPUE normalisée de la flottille de la Nouvelle-Écosse) a augmenté de 3 % et non de 8 % comme il est indiqué dans le document de travail.

Un participant demande comment les observateurs examinent les prises accessoires. Les observateurs des pêches retirent les prises accessoires, généralement très faibles, et les trient pour les compter pendant que les prises sont emballées. Les prises accessoires sont comptées, mais pas sous-échantillonnées.

Les participants se penchent sur la distribution des prises d'après les relevés conjoints de l'industrie et du MPO. L'un d'eux souligne qu'un grand nombre des échantillons comptés provient du bord des strates. Les figures présentées dans les documents de la réunion ne délimitent pas les strates car ni les sections colorées, ni les lignes sur les figures n'indiquent le bord des strates.

Les participants discutent des données sur le taux de prise présentées sur la figure 8 du document. Tous les indicateurs sont à leur plus bas niveau depuis 2001. Les déclinés de la capture par unité d'effort (CPUE) sont tirés de l'indicateur de 450 kg/h. Existe-t-il un meilleur indicateur de l'abondance que celui de 250 kg/h? L'utilisation de l'indicateur de 450 kg/h plutôt que de 250 kg/h a déjà été signalée comme problématique pour déterminer celui qui dénote le mieux les changements de concentration de l'effort dans la flottille.

Un participant demande si les augmentations potentielles du sébaste de la région du Golfe sont prises en compte dans l'indice de la prédation. Cette information est prise en compte dans l'indice; il est toutefois décidé que le responsable scientifique examinera les données du relevé estival effectué par le NR du MPO pour déterminer les tendances de l'abondance du sébaste.

Les participants discutent des données utilisées pour estimer l'abondance des poissons, qui est tirée du relevé estival effectué par le NR du MPO. Pendant l'examen du cadre, il avait été décidé que l'indice de prédation porterait sur une liste restreinte d'espèces dont le régime alimentaire est composé de plus de 5 % de crevettes; cependant, l'estomac du sébaste se retourne lorsque le poisson est amené à la surface et l'utilisation des contenus stomacaux comme indicateur indirect ne donne peut-être pas un tableau complet du régime alimentaire de l'espèce en raison de cette régurgitation partielle. Compte tenu des préoccupations entourant l'incidence de la prédation du sébaste sur l'abondance de la crevette, il est recommandé de prendre en compte dans l'indice de prédation toutes les espèces dont les contenus stomacaux renfermaient des crevettes. On pourrait interroger la base de données sur les contenus stomacaux, qui est tenue par le MPO, pour obtenir cette information.

Dans les données dérivées de relevés par navire scientifique du MPO, le coefficient de variation (CV) est une mesure de la dispersion du stock. Aux niveaux intermédiaires du stock, on rencontre des niveaux d'abondance élevés et bas et on s'attend à un CV élevé.

Les participants étudient les indices de la productivité. Les données sur lesquelles reposent les seuils ont changé depuis que le cadre de 2015 a été élaboré. Le taux d'exploitation de référence et les points de référence de la biomasse du stock reproducteur se fondent sur les données de la période 2000-2010, qui est considérée comme une période productive pour le stock. Ce changement a été intégré dans l'évaluation et donne une approche plus prudente et sensible. Les seuils étant proches, le passage à la zone de prudence ou à la zone critique intervient rapidement et n'est pas forcément pertinent sur le plan biologique compte tenu de l'emplacement des zones.

Un participant s'enquiert de l'inclusion des mâles d'âge 4 dans l'analyse modale, qui sert à estimer les effectifs de la population. Dans le passé, l'analyse modale n'a pas uniformément différencié la cohorte d'âge 4, qui semblait petite et figure dans les estimations de l'âge 3 ou 5+. C'est ce qui amène les participants à convenir que l'estimation de zéro pour la cohorte d'âge 4 n'est pas réellement zéro et ne devrait par conséquent pas être incluse dans l'analyse.

Ils passent ensuite à l'indice de l'abondance des sacs ventraux, qui est un indicateur du recrutement. On demande lorsque les échantillons de sacs ventraux de 2013 devraient être recrutés dans la pêche. La classe d'âge de 2013, qui a d'abord été identifiée par un indice élevé de sacs ventraux en 2014, était évidente dans le principal relevé au chalut et les échantillons commerciaux de 2015 et 2016, ce qui permet d'inférer la survie et la croissance continues de cette cohorte. Le recrutement de la classe d'âge de 2013 devrait commencer dans la biomasse du stock reproducteur en 2018, mais cette classe d'âge apparaît pour l'instant comme des mâles dans les échantillons de la pêche.

On pose une question sur l'abondance des mâles d'âge 5 dans le relevé de la pêche. Les tendances dans les indices de taille des crevettes sont conformes aux attentes basées sur les caractéristiques biologiques et les taux de croissance des cohortes d'abondance modérée, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun signe de croissance ralentie ou de changement de sexe tardif dans les cohortes plus abondantes et les périodes de densité élevée de ce stock. Les mâles d'âge 5 sont abondants lorsque les crevettes sont généralement abondantes et que le moment du changement de sexe est retardé. Il reste des incertitudes entourant l'âge réel car la longévité des crevettes est elle-même encore inconnue. Un retard dans le moment du changement de sexe se traduit par des femelles plus grosses vivant plus longtemps. Les participants soulignent que le lien entre la température et la taille des femelles sort du cadre de la réunion, mais qu'il convient d'approfondir cette étude.

Ils comparent ensuite les moyennes du décompte commercial (figure 14a) et les prises selon la longueur d'après l'échantillonnage commercial (figure 10). En 2016, les crevettes étaient plus petites par rapport à la population qu'à tout autre moment de la série chronologique, même si les décomptes commerciaux étaient en baisse par rapport à 2015. Les données sur les décomptes commerciaux étaient tirées des journaux de bord présentés. En 2016, la section sur les données de décompte n'était souvent pas remplie dans les journaux de bord. Les participants se demandent s'il faudrait accorder plus de poids, dans l'évaluation, aux données de la figure 10 qu'aux données commerciales.

Ils discutent de la fourniture d'un avis pour la pêche de 2017. Une grande incertitude entoure l'information et cela se répercute sur la manière dont l'avis scientifique est fourni. Certains s'inquiètent de l'état de la pêche de 2017. Avec une mauvaise année de pêche en 2016, les crevettes d'âge 4 risquent d'avoir été capturées et si cette classe d'âge a été pêchée en grand nombre, cela pourrait entraîner une perte de recrutement à l'avenir. Les avis précédents se fiaient à une étude des scénarios passés pour déterminer la réponse en gestion. La situation actuelle est semblable aux cas passés où le TAC a été réduit. Selon l'approche de précaution, lorsque les indices de la biomasse du stock reproducteur et du taux d'exploitation des femelles se situent dans la zone de prudence, la mortalité par pêche diminue. La diminution proportionnelle du TAC à la suite de l'année dernière est considérée comme extra prudente.

Les participants étudient les divers scénarios de réduction du TAC. L'un des scénarios possibles envisagés est une réduction de 14 % du TAC, soit 2 795 t. Il est conseillé de maintenir des réductions prudentes du TAC afin de conserver des taux d'exploitation bas et de protéger la classe d'âge de 2013 jusqu'à ce qu'elle puisse recruter dans la biomasse du stock reproducteur. Le TAC provisoire convenu (1 625 t) correspond à 50 % du TAC des années précédentes (3 250 t).

La figure 2 illustre l'indice de la BSR et l'indice du taux d'exploitation des femelles pour 2006-2016 par rapport aux points de référence limite et supérieur du stock. En 2016, ce point se trouvait à la limite de la zone de prudence. Il faut tenir compte de l'information biologique pour déterminer le risque relatif.

La biomasse et l'âge actuels de la population sont similaires à ceux de 2002-2003. À l'époque, le TAC total était de 3 000 t. La classe d'âge de 2013 est dans la pêche, mais elle n'a pas encore été recrutée dans la biomasse du stock reproducteur. Lorsque la tendance est à la hausse, les températures augmentent. La question est posée de savoir si lorsque les mâles deviendront des femelles en 2018, on peut s'attendre à ce que les crevettes soient plus grosses. La dernière fois que l'on a vu une classe d'âge semblable, il a fallu plus de temps aux mâles pour changer de sexe et ils ont vécu plus longtemps. Un participant craint de trop stresser la classe d'âge de 2013. Il est suggéré, comme il n'est pas possible de quantifier l'incidence des changements environnementaux, d'adopter au moins la même approche que celle employée par le passé.

Les participants examinent les données du relevé de 2016, qui a été mené conjointement par l'industrie et le MPO. Un nouvel engin a été déployé, un capteur de l'angle de la grille a été installé, de même qu'une grille de sélectivité près des sacs ventraux. Les données obtenues grâce à la grille de sélectivité ne justifient pas de compromettre les sacs ventraux. Les données sur les prises sont conformes aux attentes.

Une discussion s'ensuit sur la taille des barres d'erreur sur les données des décomptes commerciaux et pour savoir si les barres d'erreur plus grandes traduisent un problème avec les décomptes. On demande aussi aux participants s'il faut tenir compte d'autres éléments en plus du TAC, étant donné les conditions actuelles, afin de s'assurer de protéger le stock. L'époque de la pêche pourrait être un facteur, bien qu'une incertitude entoure la pêche des femelles œuvées.

La distribution de la classe d'âge de 2013 est examinée afin de déterminer si elle est présente partout ou s'il existe une certaine répartition spatiale entre les ZPC. Il serait possible de le déterminer et on s'attend à ce que la répartition suive les mêmes profils que par le passé.

On a noté un déclin assez soudain et imprévu de l'abondance des crevettes dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador et les participants se demandent s'il serait utile d'en tenir compte dans la présente évaluation. À Terre-Neuve-et-Labrador, les relevés sont effectués par un navire du MPO et les taux de prise de l'industrie ne sont pas pris en compte dans l'évaluation du stock. Les approches de relevé étant différentes, cette observation ne semble pas applicable pour l'évaluation. Le relevé actuel dans la région des Maritimes est conçu pour assurer la normalisation. Le fait de réaliser les relevés à des endroits aléatoires dans la même zone fournit de bonnes données sur l'état réel de la ressource. Les emplacements des relevés sont choisis en fonction du type du fond et de la possibilité de procéder par chalutage. L'uniformité est importante pour pouvoir effectuer des comparaisons. Les données commerciales sont utilisées dans la présente évaluation et les données des relevés comme les données commerciales ne présentent que la classe d'âge de 2013 à venir.

Pendant la période où l'on a observé une réduction de l'abondance de la crevette à Terre-Neuve-et-Labrador, on a également constaté une augmentation des stocks de poisson de fond. L'abondance du poisson de fond a augmenté également dans la région des Maritimes, comme le montre le relevé du crabe des neiges. Le relevé du crabe des neiges compte davantage de stations dans 4VW que le relevé par NR. L'effet du poisson de fond sur l'abondance des crevettes pourrait devenir plus problématique à l'avenir et il pourrait être important d'étudier les effets de la prédation du poisson de fond.

Les données sur la température sont incertaines car on ne sait pas comment les crevettes réagissent à la hausse des températures. Nous avons besoin de davantage d'information pour comprendre l'effet de la température au fond et au milieu de la colonne d'eau. Il se peut que les crevettes puissent survivre à 8-9 °C si les changements de température sont lents. Les conditions sont chaudes depuis trois ou quatre ans, mais elles ont été régulières dans la zone

d'intérêt. Le réchauffement devrait être provoqué par les courants du golfe et la fonte d'eau douce à Terre-Neuve-et-Labrador.

Les participants discutent de la conception du relevé. L'un d'eux demande si le relevé est effectué aux mêmes endroits chaque année et s'il est possible que la baisse des prises puisse s'expliquer par le déplacement des crevettes. La taille et la classe d'âge sont aussi importantes que la présence des crevettes. Seuls 15 emplacements de relevé demeurent inchangés chaque année. Si l'on juge que le relevé n'est pas un bon indice, il faudra procéder à d'autres examens. On prévient les participants que la modification du relevé entraînera la perte des données de la série chronologique. L'une des possibilités pour modifier le relevé serait d'accroître le nombre de stations, qui explique la variabilité des résultats.

En réponse à une question sur l'état du stock de crevettes dans le golfe du Maine, on explique aux participants que ce stock a considérablement diminué.

RÉFÉRENCES CITÉES

- MPO. 2015. Évaluation de la crevette nordique de l'est du plateau néo-écossais (ZPC 13 à 15). Secr. can. de consult. sci. du MPO. Avis sci. 2015/004.
- MPO. 2016a. Compte rendu de l'évaluation régionale du cadre de la crevette nordique (*Pandalus borealis*) de l'est du plateau néo-écossais; les 14 et 15 avril 2015 Secr. can. de consult. sci. du MPO. Compte rendu 2016/002.
- MPO. 2016b. Mise à jour sur l'état du stock de crevettes de l'est du plateau néo-écossais [zones de pêche de la crevette (ZPC) 13 à 15]. Secr. can. de consult. sci. du MPO. Rép. des Sci. 2016/001.

ANNEXES

ANNEXE 1. LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Organisme d'appartenance
Bennett, Lottie	MPO, Sciences, Région des Maritimes
Broome, Jeremy	MPO, Sciences, Région des Maritimes
Butler, Maureen	MPO, Gestion des ressources, Région des Maritimes
Choi, Jae	MPO, Sciences, Région des Maritimes
Clark, Kirsten	MPO, Sciences, Région des Maritimes
Conrod, Scott	Atlantic Canadian Mobile Shrimp Association
Couture, John	Unama'ki Institute of Natural Resources
Covey, Michele	MPO, Sciences, Région des Maritimes
Davis, Donald	Waycobah Fisheries / Fisheries
Denny, Leonard	Eskanosi Fish and Wildlife Commission
Gaudet, Mario	Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du N.-B.
Gionet, Norbert	Crevettier, ACAG
Grover, Thomas	Atlantic Canadian Mobile Shrimp Association
Hardie, David	MPO, Sciences, Région des Maritimes
Keith, David	MPO, Sciences, Région des Maritimes
Lanteigne, Jean	Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels
Roussel, Eda	Association des crevettiers acadiens du Golfe
Themelis, Daphne	MPO, Sciences, Région des Maritimes
Wheaton, Thomas	MPO, Sciences, Région des Maritimes

ANNEXE 2. CADRE DE RÉFÉRENCE

Évaluation du stock de crevettes de l'est du plateau néo-écossais dans les zones de pêche à la crevette (ZPC) 13 à 15

Examen régional par les pairs – Région des Maritimes

Le 7 décembre 2016

Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

Président : Thomas Wheaton

Contexte

La crevette nordique ou crevette rose, *Pandalus borealis*, est la seule espèce de crevette d'importance commerciale dans la région des Maritimes de Pêches et Océans Canada (MPO). Vingt-huit permis de pêche ont été accordés pour cette pêche dans la région des Maritimes du MPO (neuf navires en 2014), dont la plupart mesuraient moins de 65 pi de longueur hors tout. De plus, quatorze permis ont été accordés dans la région du Golfe du MPO (cinq navires en 2014, de 65 à 100 pi de longueur hors tout). Depuis 1998, tous les permis de pêche pour engins mobiles ont été délivrés pour des quotas individuels transférables (QIT). Une pêche concurrentielle au casier regroupant quatorze titulaires de permis (dont sept avaient des permis actifs en 2014) est limitée en grande partie à la baie Chedabucto. La pêche de la crevette dans l'est du plateau néo-écossais fait l'objet d'un plan de gestion reconductible, qui documente les accords de partage entre les flottilles. La dernière évaluation de l'état de la crevette de l'est du plateau néo-écossais remonte à novembre 2014 (MPO 2015). Un cadre de travail a été achevé en février 2015 (MPO 2016a) et une mise à jour de l'état du stock a eu lieu en décembre 2015 (MPO 2016b).

Objectifs

Les objectifs de ce processus d'examen régional par les pairs sont les suivants :

- Évaluer l'état global du stock de crevettes de l'est du plateau néo-écossais (ZPC 13 à 15) jusqu'à l'automne 2016, y compris l'abondance et le taux d'exploitation du stock.
- Évaluer les conséquences de divers niveaux de prises dans la pêche de 2017 sur l'abondance du stock et le taux d'exploitation.
- Mettre à jour les renseignements descriptifs liés à l'espèce ciblée : pêche, relevé, biologie et interactions des écosystèmes.
- Produire un rapport sur les prises accessoires d'espèces non ciblées pendant les voyages d'observation en 2015 et en 2016. Ce rapport doit comprendre l'abondance des espèces accessoires en fonction du taux de capture des crevettes durant la pêche de l'année en question et tout changement important dans leur présence en comparaison aux années précédentes.

Publications prévues

- Avis scientifique
- Comptes rendus
- Document de recherche

Participation

- Secteur des Sciences du MPO

-
- Gestion des ressources, MPO
 - Provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick
 - Collectivités et organisations autochtones
 - Industrie
 - Autres participants

Références

MPO. 2015. [Évaluation de la crevette nordique de l'est du plateau néo-écossais \(ZPC 13-15\)](#). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2015/004.

MPO. 2016a. [Compte rendu de l'évaluation régionale du cadre de la crevette nordique \(*Pandalus borealis*\) de l'est du plateau néo-écossais; les 14 et 15 avril 2015](#). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Compte rendu 2016/002.

MPO. 2016b. [Mise à jour de 2015-2016 sur l'état du stock de crevettes de l'est du plateau néo-écossais](#) [zones de pêche de la crevette (ZPC) 13 à 15]. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2016/001.

ANNEXE 3. D'ORDRE DU JOUR

Réunion du Processus consultatif scientifique de la Région des Maritimes concernant la crevette de l'est du plateau néo-écossais

Salle de conférences Lewis King
Institut océanographique de Bedford (IOB)
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

Le 7 décembre 2016

ÉBAUCHE D'ORDRE DU JOUR

Le 7 décembre 2016

9 h – 9 h 15	Mot de bienvenue et introduction (président ou présidente)
9 h 15 – 10 h	Examen de l'évaluation
10 h – 10 h 15	Pause
10 h 15 – 12 h	Examen de l'évaluation (suite)
12 h – 13 h	Déjeuner
13 h – 15 h	Examen de l'Avis scientifique
15 h – 15 h 15	Pause
15 h 15 – 17 h	Examen de l'Avis scientifique (suite)